

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT LEGER DES VIGNES
DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le vingt-sept juin à Dix Huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Léger-des-Vignes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de son Maire, Christophe FRAGNY.

Etaient présents : FRAGNY Christophe, MARTIN Eliane, BONNEAU Cyril, BOLLE Michel, SIROT Francine, MARVILLE Yanca, GIRAUD Eric, GERMAIN Jean-Claude, LEROY Anne, GRISARD Marina, LOMBARD Michel, HINET Arnaud.

Excusés : BARDON Fabrice, THEVENET Pascal, CHABANNES Carole, DAGONNEAU Cédric, CHEYMOL Catherine.

Procurations : BARDON Fabrice à BONNEAU Cyril, THEVENET Pascal à MARTIN Eliane, CHABANNES Carole à FRAGNY Christophe, DAGONNEAU Cédric à Anne LEROY, CHEYMOL Catherine à HINET Arnaud.

Absents : MULLER Myriam, PERROT Patrice.

Assistait à la séance Madame Maud MORAWSKI, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : SIROT Francine.

Convocations du 21 juin 2023

Ouverture de séance : 18h00

Christophe FRAGNY annonce l'ordre du jour suivant :

Point 1 : Adoption du PV du 11-04-2023.

Point 2 : Délibération autorisant l'hébergement du groupe SOS au centre d'accueil – Centre Fresneau.

Point 3 : Délibération autorisation signature pour l'assistance technique assainissement 2023.

Point 4 : Contrat de présence postale :

a) Information présence postale sur la commune.

b) Délibération conventionnement avec l'association « le Marché du P'tit Léo » pour le maintien d'une présence postale communale.

Point 5 : Délibération mandat gestion locative.

Point 6 : Informations Diverses.

Point 7 : Questions Diverses.

Le Maire s'assure que le quorum est atteint et annonce les procurations et les excusés

-=====

I/ ADOPTION DU PV DU 11-04-2023:

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 ne faisant l'objet d'aucune observation, il est mis au vote par le maire.

⇒ Adoption du PV du 11-04-2023, à l'unanimité

II/ DELIBERATION AUTORISANT L'HEBERGEMENT DU GROUPE SOS AU CENTRE D'ACCUEIL - CENTRE FRESNEAU (délibération N°2023-CM-22) :

Le Maire explique que le groupe SOS a pour mission la protection de l'enfance. Les services du pôle Aide sociale à l'Enfance répondent aux problèmes familiaux, scolaires, éducatifs, culturels et professionnels du public concerné. L'hébergement intégrant des solutions pour les jeunes en difficulté est l'une des actions menées par cette association.

L'association Pierre et Paule SAURY dont le siège se trouve actuellement à Châtillon-en-Bazois a pour projet de créer une antenne sur la commune de DECIZE mais les travaux ont pris du retard et donc le maire de DECIZE a demandé si la commune de Saint-Léger-des-Vignes avait une solution provisoire à proposer à l'association.

L'hébergement serait sur la période de l'année scolaire 2023-2024, avec un prolongement possible sur 2025.

La directrice de la structure a déjà visité le centre d'hébergement et va proposer une convention adaptée à tous.

Le centre d'accueil, actuellement sans occupation conforme à son objet, convient. Seul le premier étage serait occupé pour l'hébergement de longue durée des enfants concernés.

Actuellement la commune met à disposition deux chambres à l'ESL Rugby. Une solution de remplacement a été trouvée afin de ne pas pénaliser le club.

L'une des difficultés est de fixer un prix de loyer. Le Maire ajoute qu'il a déjà sollicité deux agences immobilières pour la gestion locative des lieux. En effet, il est difficile de calculer un loyer avec les charges comprises sur ce bâtiment. Le centre Fresneau représente un ensemble d'équipements.

L'idée directrice est que la commune établira une provision sur charges (environ 500 € /mois) avec calcul d'un solde en fin d'année basé sur la surconsommation constatée par rapport à la période actuelle.

Le Maire explique que si la commune ne cherchera pas à faire de bénéfices sur cet hébergement, elle ne doit pas perdre d'argent non plus. Le but est de permettre l'accueil d'enfants en difficulté, l'objectif est avant tout social.

Le Maire attend les informations de la part des agences immobilières, il demande au conseil municipal d'accepter cette convention avec le groupe SOS ainsi que de déroger aux tarifs actuels de location du site.

Arnaud HINET souligne qu'il y avait des problèmes de sécurité au niveau du centre d'hébergement.

Christophe FRAGNY répond que la commission de sécurité a émis un avis défavorable dans la catégorie ERP pour le centre d'accueil. Son prédécesseur avait décidé de fermer à tous le CM-27-06-2023

site. Il rappelle que la décision qu'il a prise est de ne pas procéder à l'accueil de groupes qui impose des contraintes particulières en matière de sécurité.

De plus, cet avis ne concerne normalement pas ce qui est qualifié comme foyer de vie, et c'est ce qui est évoqué aujourd'hui, Christophe FRAGNY dit que les conclusions de la commission sécurité ont été transmises à l'association, et le Conseil Départemental a également donné son accord pour ce type d'accueil.

Afin de sécuriser cette proposition d'hébergement, une visite de sécurité sera quand même demandée

C'est pourquoi il demande au conseil de délibérer afin de proposer une solution alternative au groupe SOS le temps de l'achèvement des travaux sur l'antenne de DECIZE.

Considérant que le groupe SOS a le souci d'assurer le bien-être d'enfants privés de famille,

Considérant que leur structure d'accueil actuellement en travaux ne permet pas à l'association de fonctionner de façon optimale,

Considérant le projet de convention,

Vu les propositions du Maire ;

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE

(Pour 17 ; Contre 0 ; Abstention 0)

Article 1 :

- *D'Accorder l'hébergement du groupe SOS au centre d'accueil situé au Centre Fresneau sur la commune de Saint-Léger-des-Vignes en 2023-2024,*
- *De déroger aux tarifs actuellement appliqués pour le centre d'hébergement*
- *D'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation avec l'association Pierre et Paule SAURY*

III/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR « L'assistance technique assainissement 2023 » (délibération N°2023-CM-23) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2023.

Elle propose, compte tenu du montant présumé de la prestation, de confier la mission correspondante à l'agence Nièvre Ingénierie - 14 bis rue Jeanne d'Arc - 58000 NEVERS.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 650.00 € HT pour 6.5 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE

(Pour 17 ; Contre 0 ; Abstention 0)

- *D'Accepter de confier une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2023 à l'agence Nièvre Ingénierie,*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant légal pour signer la convention correspondante et en suivre l'exécution.*

IV/ DELIBERATION CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION DU « PTIT LEO » POUR UNE PRESENCE POSTALE COMMUNALE: (délibération N°2023-CM-24)

La loi n° 90-568 du 2 Juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom définit les missions de service de La Poste.

Parmi les missions de service public que la loi du 2 juillet 1990 a confiées à La Poste, figure sa contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire. L'objectif de cette mission est de fournir un service postal à l'ensemble des populations sur l'ensemble du territoire.

Le contrat de présence postale territoriale, signé par l'Etat, l'AMF et La Poste, est le cadre qui organise l'exercice de la mission d'aménagement du territoire : Il prévoit les règles d'évolution du réseau de points de contact dédiés à cette mission.

Un nouveau contrat vient d'être signé pour la période 2023-2025. Toutefois, certains contacts récents laissent craindre une évolution défavorable du cadre règlementaire après ce dernier contrat.

La commune de Saint-Léger-des-Vignes souhaite pérenniser la présence postale sur son territoire. Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'organisation qui permettrait d'assurer cette pérennité.

Le Maire explique que plusieurs contacts, y compris avec certains services de La Poste, l'inquiètent quant à la pérennité de la présence postale sur notre commune.

En effet, l'une des craintes est la révision de la loi d'organisation de la présence postale à l'horizon 2025.

C'est sur cette loi que sont basés les contrats de présence postale. Le contrat actuel est pour la période de 2023 à 2025. Pour le moment, une fermeture de bureau de poste ne peut pas être décidée unilatéralement par la Direction de La Poste

Or, il semble que de grosses pressions soient mises pour que dans les prochains contrats, il puisse y avoir la possibilité de fermeture automatique d'un bureau sans l'accord de la commune car le nombre d'opérations effectuées serait passé sous un certain seuil.

Christophe FRAGNY indique que les chiffres d'activité retenus par La Poste pour le bureau de Saint Léger des Vignes sont faibles. Et, s'il n'y a aucun moyen de les vérifier, ils sont considérés comme officiels et irréfutables. Qui plus est, compte tenu des orientations du gouvernement actuel, il doute fortement qu'une révision de la loi en 2025 irait dans un sens favorable à notre commune.

Le Maire souhaite pourtant pérenniser la présence postale sur la commune d'où l'idée de créer une agence postale communale, dont la convention irait bien au-delà de 2025.

Christophe FRAGNY précise que le bureau municipal n'est pas favorable à l'idée de fermer un bureau de poste, il vaut mieux garder ce type de service plutôt que de ne plus en avoir la maîtrise par la suite au regard de l'évolution du cadre règlementaire. Si les 3 premières années sont concluantes, le contrat pourra faire l'objet d'une prolongation sur 9 années.

Christophe FRAGNY ajoute que le bureau municipal s'est engagé autour d'une réflexion sur la structure d'accueil qui va gérer ce service : ouverture d'une annexe en mairie, mais sur quelle amplitude horaire ? Avec quel agent ?

L'idée est de déléguer cette gestion à un commerce implanté sur la commune.

Le Marché du P'tit Léo apparaît comme la solution à ce problème car en terme d'horaires, ce commerce est ouvert 50h par semaines, et le personnel est prêt à s'engager sur ce service.

Marina GRISARD demande s'il sera possible d'effectuer les mêmes opérations que dans le bureau de poste.

Christophe FRAGNY dit qu'elles seront peut-être limitées pour les opérations financières mais les autres activités seront identiques.

Marina GRISARD demande s'il est prévu un système de sécurité spécifique car le Marché du P'tit Léo n'est peut-être pas équipé comme à la Poste.

Christophe FRAGNY dit que cela est prévu mais il n'entrera pas dans les détails. L'aménagement des locaux sera à la charge de la Poste dans la limite de 25 000 €.

Jean-Claude GERMAIN s'interroge sur le temps du remboursement pris en compte.

Christophe FRAGNY lui répond que cela sera sur la présentation des factures, il n'a pas d'inquiétude immédiate à ce propos.

Michel BOLLE ajoute que cette façon de procéder n'est pas anodine, cela traduit bien la suppression des services publics en milieu rural. De nombreux élus sont inquiets pour les points de contact existants dans leurs communes.

Le Maire acquiesce et ajoute que cela n'est pas infaillible et que les collectivités n'y pourront malheureusement pas grand-chose.

Jean-Claude GERMAIN signale que ce processus a été organisé depuis longtemps, les horaires du bureau de poste de la commune ont été plus que réduits ainsi qu'une fermeture le samedi ce qui justifie la diminution du nombre d'actes.

Le Maire lève la séance du Conseil Municipal et laisse la parole à Monsieur Guy LEBLANC qui assiste à la séance. Il est 18h30.

Monsieur LEBLANC explique que le Marché du P'tit Léo est touché par l'inflation comme la plupart des petits commerces.

De plus, la population va voir ailleurs pour effectuer ses achats, il est conscient que les prix appliqués peuvent freiner certaines personnes, cependant, le Marché du P'tit Léo propose des produits locaux et de qualité. C'est un choix.

Il rappelle au conseil municipal qu'en 2006 les élus du Département s'étaient rassemblés contre la fermeture du bureau de poste de Saint-Léger-des-Vignes. On savait où on allait et la municipalité de l'époque avait obtenu un ralentissement des horaires.

Il ajoute que la courbe d'activité actuelle de La Poste est décroissante, si on attend trop longtemps pour faire un choix, c'est la perte totale du service.

Monsieur LEBLANC ajoute qu'il s'est déjà positionné pour assurer ce service au sein du marché du P'tit Léo, cela sera sur 45h00 par semaines. La seule limite sera dans la gestion d'opération financière.

Pour lui, le débat de ce soir est la première étape dans cette démarche du maintien du service postal communal. Deux étapes importantes vont suivre : l'aménagement des locaux avec ses délais, l'ouverture effective serait le 15 novembre 2023. Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'organisation qui permettrait d'assurer cette pérennité.

Le Marché du P'tit Léo va demander des devis pour les travaux plutôt auprès d'artisans locaux. La mairie pourra les valider et sera remboursée ensuite par La poste.

Guy LEBLANC assure que cela sera un plus pour l'association.

Cyril BONNEAU rejoint l'opinion de Michel BOLLE au sujet de la fermeture de tous les services publics, c'est catastrophique.

Christophe FRAGNY signale que la municipalité redouble d'effort pour garantir le maintien d'une présence postale et également des petits commerces de proximité. Il rappelle que pendant la crise sanitaire ces commerces ont toujours été présents. C'est notamment le cas du P'tit Léo dont les bénévoles ont maintenu le lien social grâce aux livraisons.

Il ajoute, pour le déplorer, que le Marché du P'tit Léo est une structure régulièrement attaquée par la vision libérale de l'économie par certains. Ce n'est pas qu'un commerce, c'est aussi un lieu d'échange où se crée du lien social.

Le Maire ajoute qu'il n'y a plus de service de proximité on le voit dans l'accompagnement des mairies avec les services fiscaux et d'autres services de l'Etat.

Après ces échanges, le Maire rouvre la séance, et reprend l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal. (18h45)

Considérant qu'il est nécessaire de conserver la présence postale et garantir la proximité de services publics,
Considérant que cette solution innovante et adaptée offrira des services tels que l'offre courriers/colis, retrait d'espèces, vente de produits tiers,

Considérant que les modalités de fonctionnement s'inscriront dans le cadre règlementaire d'une convention signée entre la commune et La Poste,

Vu les propositions du Maire ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
APPROUVE
(Pour 13 ; Contre 0 ; Abstention 4)**

Article 1 :

De valider le projet d'agence postale communale qui sera installée dans les locaux de l'association « Le Marché du P'tit Léo ».

Article 2 :

D'autoriser le Maire à engager les travaux nécessaires à l'accueil de cette agence postale communale.

Article 2 :

De solliciter l'indemnité compensatrice mensuelle et l'indemnité d'installation.

Article 4 :

D'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

V/ DELIBERATION MANDAT GESTION LOCATIVE (délibération N°2023-CM-25) :

La commune est propriétaire et gestionnaire d'appartements situés au n°48 Route Nationale et dans l'immeuble de la Charbonnière. Les difficultés rencontrées dans la gestion de ces appartements (retards de paiements des loyers, nombreux impayés, gestion des baux...) conduisent la commune à déléguer la gestion locative de ces appartements à une agence immobilière.

Le Maire explique que ce n'est pas le rôle d'une commune de gérer un parc immobilier. Il faut des compétences particulières, cela prend beaucoup de temps, et nous avons parfois à faire à des locataires qui sont vraiment incorrects, laissant les appartements dans un état pitoyable.

Il indique qu'il a rencontré l'agence CENTURY 21 par hasard et qu'il en a profité pour échanger sur les différents services qu'une telle structure pouvait proposer.

Les services proposés font de la recherche de locataires à la gestion quotidienne du bail : afin démarches pour trouver des locataires, procéder aux états des lieux, au suivi des encaissements des loyers... Ces opérations lourdes sont actuellement gérées par le secrétariat et les adjoints, sans les compétences et la régularité nécessaires.

Jean-Claude GERMAIN demande si on a une idée du coût par an. Christophe FRAGNY lui répond que cela est en pourcentage des loyers encaissés, ce pourcentage dépendant du niveau de service choisi. Pour lui il faut prendre la garantie totale car il y a l'assurance d'un service juridique derrière.

S'il va consulter d'autres agences immobilières afin de faire un comparatif dans les tarifs et opérations proposées, il présente au conseil les options délivrées par CENTURY 21.

Il tient à préciser que, quoiqu'il arrive, le choix se portera sur un groupe et non sur un indépendant seul dans son coin. En effet, seuls les groupes ont des services, notamment juridiques, permettant de garantir une qualité de service à la hauteur de nos attentes.

Michel LOMBARD s'interroge s'il ne faut pas inclure également la vente des derniers lots du lotissement.

Christophe FRAGNY répond que l'idée n'est pas mauvaise en soi, mais c'est un autre type de contrat. De plus, le paiement des frais est plus important, et posera un problème économique majeur dans le budget lotissement.

Michel LOMBARD demande si des terrains communaux avec des bâtiments à vendre pourraient en faire partie.

Le Maire répond qu'il a des contacts avec des personnes intéressées par nos bâtiments.

Francine SIROT demande combien de logements sont loués actuellement.

Le Maire dit que le taux d'occupation est mauvais : il n'y a que 5 logements occupés à la Charbonnière, le logement au-dessus de la Poste est inoccupé, au 48 Route Nationale, les deux logements sont pris, et celui au 50 Route Nationale est vacant.

Tous les garages sont loués. Cyril BONNEAU précise que deux des garages sont utilisés par la commune.

Jean-Claude GERMAIN signale qu'il faut mettre les garages à part.

Le Maire répond positivement car il y a moins de contraintes dans la gestion des garages. Ils ne seront pas intégrés dans l'éventuelle délégation de gestion.

Vu l'article L2122-21-1 du CGCT stipulant que le Maire est chargé de conserver et d'administrer les biens de la commune,

Vu l'article L 2144-3 du CGCT précisant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public »,

Vu l'article L1611-7-1 du CGCT ouvrant la possibilité aux collectivités territoriales, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, de « confier à un organisme public ou privé l'encaissement du revenu tiré des immeubles leur appartenant et confiés en gérance »,

Vu les explications du Maire ;

***Le conseil municipal
Après en avoir délibéré***

DECIDE

(Pour 15 ; Contre 0 ; Abstention 2)

Article 1 :

- *De donner la gestion locative des appartements appartenant à la commune à l'agence immobilière qui proposera l'offre la plus intéressante.*
- *D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

VI/ INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire signale au conseil municipal qu'il a reçu le courrier annuel de la CCSN l'informant de la fermeture de l'aire des gens du voyage cet été.

Ce qui annonce le retour de nos squatteurs aux résidences de l'Etang.

Marina GRISARD s'indigne et signale que des individus se sont déjà installés dans le weekend, ils ont même précisé aux riverains que c'est le maire qui leur a donné l'autorisation.

Le Maire répond qu'il n'a jamais donné d'autorisation, il a contacté la police municipale pour intervenir aux résidences de l'Etang en précisant qu'il y a un camping adapté à proximité de la commune. La préfecture a répondu que les communes doivent s'assurer du

bon accueil des gens du voyage. Aux Résidences de l'Etang il n'y a pas de point d'eau ni d'autres branchements, ce qui exonère la commune de son obligation d'accueil.

La préfecture a adressé un message qui incite les maires des différentes communes à conventionner pour l'accueil des gens du voyage, avec en pièce jointe un modèle de convention et un état des lieux !

Tous les ans, c'est la même histoire et cela n'est pas acceptable.

Il n'est pas concevable d'accepter ce genre de convention car les petites communes n'ont pas les moyens d'accueil, notamment en terme de terrain adapté et pour des raisons de sécurité, notamment des personnes.

Cyril BONNEAU ajoute que c'est à la communauté de communes de prendre ses responsabilités, il faut faire un courrier concernant le ramassage des ordures, on demande aux gens de respecter le tri, de faire des économies d'eau en cette période et rien n'est fait pour cette situation. Il ne faut pas oublier que ce sont nos agents qui vont nettoyer le site, cette année ils ne le feront pas.

Marina GRISARD dit qu'ils sont déjà branchés aux réseaux de façon sauvage.

Le Maire partage l'exaspération des riverains, il est difficile d'agir. Cela est de la responsabilité de l'Etat. Les services de l'Etat qui ont le pouvoir de le faire n'interviennent pas.

Le Maire aborde un autre point d'informations diverses, car il a alerté, lors d'une réunion au centre de Gestion de la Nièvre, d'autres maires et ils ont échangé autour de l'organisation du Service de Gestion Comptable de Nevers. Cela crée énormément de problématiques dans le traitement comptable des communes et des risques psychosociaux auprès de nombreuses secrétaires de mairie. Cette inquiétude se révèle être largement partagée.

Les Maires des communes de la Nièvre confirment que les agents font ce qu'ils peuvent, cependant, il y a des difficultés dans l'émission de titres de recettes, certains artisans sont payés avec beaucoup de retard.

Ce temps perdu pour le personnel, c'est aussi du temps en moins à consacrer aux élus.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Questions de Monsieur HINET reçues par mail le dimanche 25 juin 2023 :

Nous nous permettons de vous vous solliciter sur différents points qui nous interpellent :

Apparemment des entretiens d'embauche ont eu lieu récemment à la mairie et par conséquent, pourrait-on savoir de quel poste il s'agit?

L'église est fermée par un arrêté (non visible) depuis un bon moment. Qu'envisagez-vous pour la rendre de nouveaux accessibles et dans combien de temps?

L'entretien et l'embellissement de la commune n'étant pas l'une de vos priorités, pourrait-on connaître le montant de l'investissement que vous avez alloué à travers les achats des arbustes et des pots qui longent la route nationale?

Le projet de la maison Zaghet est en stand-by depuis un certain temps. Qu'en est-il de ce projet ?

Pour finir, le 5 avril 2021 vous annonciez dans le journal du centre votre volonté commune avec la ville de Decize de vous engager pleinement dans le programme "petites villes de demain". Vos propos, je vous cite "ça nous va très bien puisqu'on a des problématiques communes, la traversée de nos villes qui se touchent, la maison de santé...on avait déjà travaillé ensemble, mais cela va nous permettre d'avoir davantage de moyens".

Ce programme prévoit de financer de l'ingénierie et de la priorisation de financements.

Ce programme est aussi un élément important puisqu'il accompagne les élus sur la mandature.

Nous souhaitons connaître à ce jour, les projets que vous portez dans le cadre de ce programme qui je vous le rappelle consiste à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens?

Pouvez-vous nous informer de la méthode mise en œuvre par vos soins en lien avec le chef de projets en partage avec la ville de Decize?

Pouvez-vous nous communiquer ce qui ressort de vos dialogues avec à la fois la commune de Decize et le chef de projets?

Et enfin, serait-il possible d'organiser une rencontre avec ce chef de projets, afin que l'ensemble des élus de notre conseil municipal soit à la fois informé et peut être aussi entendu dans le cadre de programme?

- Point ressources humaines :

Le Maire rappelle qu'il constitue l'autorité territoriale à ce titre il assure le recrutement du personnel en étroite collaboration avec la secrétaire générale.

Pour lui, quelqu'un a failli à son devoir de réserve.

Il a en effet procédé à des entretiens en vue d'un recrutement comme la procédure l'exige, et bien entendu il comptait faire part au conseil municipal de l'état du personnel de la collectivité de façon globale. Ce qu'il fait d'ailleurs de façon régulière depuis 2020.

En juin, un agent a pu prétendre à ses droits à la retraite au niveau du service administratif, la mairie a donc besoin au sein de son service d'un agent d'accueil. Plusieurs candidatures ont été transmises dont 5 plutôt intéressantes. Trois personnes ont été reçues en entretien, dont Mme BERNARD qui a déjà été formé sur le poste d'accueil répondait pleinement au profil recherché.

Les services techniques fonctionnent au ralenti : 4 agents sont opérationnels, 3 sont concernés par le travail à mi-temps thérapeutique lié à leur état de santé.

Le Maire explique que cet état de fait sur la situation du personnel répond à la question au sujet de l'entretien et l'embellissement de la commune.

Cyril BONNEAU ajoute que les agents tournent régulièrement sur l'ensemble de la commune. Il dit qu'il manque aussi une personne sur le service assainissement.

Le Maire reconnaît que le besoin de 2 agents temps plein pourrait renforcer l'équipe. Cependant, le budget a été voté avec de nombreuses données inconnues : recettes fiscale sans coefficient correcteur, pas d'informations précises sur l'amortisseur énergétique...

Le Maire assume son point de vue pessimiste quant à l'exécution budgétaire. Il rappelle qu'il est de sa responsabilité de ne pas fragiliser le budget de la commune. A ce titre, il ne procédera pas à de nouveaux recrutements pour le moment et certains devis importants ne seront pas validés.

- Fermeture église :

L'entreprise HEUR'TECH est intervenue pour un contrôle de l'église en fin d'année et a signalé des fissures importantes sur une poutre du berceau du clocher. Le Maire a voulu s'assurer de la sécurité de tous et en a interdit l'accès par arrêté. Depuis, le responsable des services techniques a rencontré deux entreprises qui se sont accordées pour dire que malgré son état, au vu de son emplacement, la poutre ne représente pas un danger immédiat. Le Maire envisage sa réouverture prochainement.

Le Maire en profite pour rappeler que, si l'église est un bâtiment communal, tout ce qui relève de son fonctionnement (chauffage, nettoyage,) concerne la paroisse.

- Entretien et embellissement de la commune :

Christophe FRAGNY souligne que le cadre de vie est une priorité de l'ensemble de la municipalité et pas que du maire. Il déteste les procès d'intention.

Dans le projet d'aménagement de la RD 981, le maître d'œuvre avait bien prévu des plantations sauf qu'il a oublié qu'il y avait des réseaux et des lignes haute tension sur cette axe. C'est pourquoi il reste toujours sceptique quand il faut avoir recours au maître d'œuvre. La commune a donc mis du béton désactivé et qu'il a tenu à respecter l'engagement pris par son prédécesseur auprès de la société BAOBAB pour l'installation de pots et d'arbustes (environ 2000 €).

Il reconnaît que la mise en place de bordures n'est pas parfaite et des pots ont été dégradés. Peut mieux faire

Jean-Claude GERMAIN dit que les arbustes doivent être arrosés régulièrement en cette période même s'ils sont de nature résistante.

Arnaud HINET dit que si la commune a fait l'effort d'embellir il faut entretenir ce qui a été mis en place.

Christophe FRAGNY le renvoie au point évoqué sur l'état du personnel.

- Projet ZAGHET :

Ce projet n'est pas à l'abandon, le Maire avait déjà évoqué le sujet lors d'un précédent conseil municipal. Alors qu'en 2019, des techniciens compétents avaient validés les financements envisageables, la réalité se trouve être totalement différente, et les financements inscrits au plan de financement ne sont pas au rendez-vous !

Il faut donc revoir la présentation du dossier pour tenter d'obtenir les subventions adéquates. Il faut retravailler le projet sur l'aspect paysager et aménagement de l'espace. Actuellement, il est axé sur l'aménagement du local commercial, axe pour lequel la

commune n'obtient rien car la CCSN n'intervient pas sur l'immobilier d'entreprise porté par les communes !

Nous avons donc ne communauté de communes qui se révèle totalement inutile sur ce genre de projet alors qu'elle dispose de la compétence économique.

Départ de Madame Yanca MARVILLE- 20h00.

- Programme Petites Villes de Demain:

Christophe FRAGNY reconnaît qu'au départ il a fait preuve d'enthousiasme. Il indique que l'Etat a laissé entendre aux communes qu'elles pourraient être financièrement intéressées en intégrant ce programme. Dans les faits, il n'en est rien. Si l'Etat a bien mis des fonds sur l'ingénierie, il n'en va pas de même sur l'investissement, où il n'y a rien !

Le Maire explique que cela aurait été bien de mener ce programme sur cet axe que représente Decize-St Léger des Vignes. Les parties intellectuelles du projet existent mais les financements ne sont pas là.

Le Maire énumère au conseil municipal les principaux axes du programme :

- Résidence de l'Etang : la procédure est lancée concernant la rétrocession, plusieurs réunions avec la préfecture et 1001 Vies Habitat se sont déroulées.
- Les Audits énergétiques des bâtiments publics ont été fait.
- Amélioration acoustique : inscription en investissement pour le restaurant scolaire, la salle du conseil municipal est faite.
- Aménagement paysager : réflexion en cours.
- Aménagement des axes traversant la commune : l'enfouissement des réseaux est terminé, Michel BOLLE dit qu'il reste des poteaux béton à déposer dans le bas de la route de la Machine.

Arnaud HINET demande s'il y a des contrôles de vitesse sur cette route.

Cyril BONNEAU dit que 50% des véhicules respectent la vitesse. Il a fait une demande pour la pose d'un radar fixe auprès de la préfecture.

Christophe FRAGNY ajoute que le ressenti est différent et les gendarmes sont toujours visible sur cette route donc il n'est pas évident de faire ce contrôle.

- Rénovation du centre Fresneau :

Le Maire explique que le site n'est valorisé nulle part dans les dotations de l'Etat. Ce qui fait que la commune assume seule à 100% le coût de fonctionnement du site.

Fabrice BARDON et Michel VADROT avaient déposé un dossier pour une étude « 5000 stades en France », mais il n'y a pas les fonds. Le bâtiment vieilli cela devient urgent. Ce serait bien que chacun participe financièrement à la rénovation du site même les fédérations sportives ainsi que d'autres partenaires.

- Développement de la polarité socio-éducative de la place du 11 Novembre.
Une piste de travail avec l'équipe pédagogique est en cours.

Christophe FRAGNY explique que la dette de la commune représente 414 € par habitants et celle de l'Etat est à hauteur de 46 000 € par habitants.

Le Maire souligne que l'impact de l'inflation notamment sur le coût de l'énergie est énorme pour notre commune, c'est pourquoi il faut faire des choix : recruter de nouveaux agents aux services techniques, effectuer les travaux d'aménagement de la rue du Petit Pont, l'installation de la VMC à l'école.

Il reproche à l'Etat d'encourager les super profits alors que les collectivités territoriales ne peuvent financer leur projet d'aménagement du territoire.

Le Maire ajoute qu'il n'est pas prévu de rencontre spécifique entre les élus et le chef de projet « Petites Villes de demain », les échanges se font avec les deux maires des communes qui travaillent sur ce programme.

Michel BOLLE précise que l'enfouissement des réseaux est terminé Route de La Machine, le projet d'enfouissement des réseaux dans la rue des Ecoles est soumis à quelques changements en raison du coût des matériaux et des retards de livraison, il n'est plus possible de faire la rue dans sa globalité, une première tranche se fera donc en juillet 2023 puis l'autre est envisagée plus tard, cela représente 60 000 €. Il y a aussi la problématique de l'installation de la fibre dans cette rue alors que la commune avait bien prévenu de l'enfouissement des réseaux.

Rue du Village : les travaux d'enfouissement se sont bien déroulés, c'était un chantier important, la coupure prévue au mois de mars a été reportée pour le 4 juillet 2023.

Le passage de l'éclairage public en LED se termine en ce moment.

Michel BOLLE explique qu'au mois de juin le SIAEP a engagé l'entreprise HELIOTRACE dans la recherche de fuite d'eau, 4 fuites ont été repérées. L'entreprise a pris l'initiative de purger le réseau sans l'accord du SIAEP c'est pourquoi de nombreux usagers ont contacté la mairie car l'eau était colorée.

Plus aucune question n'étant posée

Levée de séance à 20h35.